

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2019

Le Conseil Municipal de Villefranche-sur-Cher, lors de sa réunion du 18 Décembre 2019 a pris les décisions suivantes :

1° - Travaux bureau de poste et jonction Mairie/poste - résultat de l'appel d'offres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une consultation a été lancée pour les travaux de l'agence postale et la jonction avec la mairie. Monsieur le Maire présente les offres reçues des entreprises ci-après :

Lot 1 : Désamiantage, déplombage

- Ent. GULCIS - 41200 Romorantin-Lanthenay pour un montant de **6 285,52 € HT.**

Lot 2 : VRD

- TEILLARD TP - 41130 Châtillon-sur-Cher pour un montant de **19 886,98 € HT.**
- S.A. LANDRÉ - 41320 Saint-Julien-sur-Cher pour un montant de **16 176,43 € HT.**
- SOTRAP - 41200 Romorantin-Lanthenay pour un montant de **16 330,14 € HT.**

Lot 3 : Maçonnerie

- Ent. ROBIN-FROT - 41300 - Salbris pour un montant de **54 539,00 € HT.**

Lot 4 : Revêtements de sol – faïence

- Ent. SRS - 41000 Blois pour un montant de **14 035,10 € HT.**
- Ent. MARIDET 41200 Villefranche-sur-Cher pour un montant de **16 936,00 € HT.**

Lot 5 : Charpente bois - couverture -zinguerie

- Ent. BOUCHARD - 41200 Villefranche-sur-Cher pour un montant de **2 962,50 € HT.**
- Ent. RAPAUD-DOSQUE-41300 Salbris pour un montant de **3 112,59 € HT.**

Lot 6 : Couverture multicouches

- SARL TEC - 41130 Selles-sur-Cher pour un montant de **11 088,50 € HT.**
- Ent. BOUCHARD - 41200 Villefranche-sur-Cher pour un montant de **6 433,50 € HT.**

Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie

- Ent. APSM - 41000 Blois pour un montant de **14 885,40 € HT**
- Ets VACHER - 41200 Romorantin-Lanthenay pour un montant de **15 870,00 € HT.**
-
- Entreprise ALU Glace – 18100 Vierzon pour un montant de **16 628,31 € HT.**

Lot 8 : Menuiserie bois

- Ent. LETEILLIER - 41600 Chaumont/Tharonne pour un montant de **10 558,36 € HT.**
- Ent. TURPIN - 41110 Châteauneuf pour un montant de **10 811,10 HT €**
- Ent. RAPAUD-DOSQUE - 41300 - Salbris pour un montant de **13 029,79 € HT.**

Lot 9 : Plâtrerie - Isolation

- Ent. LOISON - 41350 Vineuil pour un montant de **18 178,28 € HT**
- Ent. RIVL - 41100 Villerable pour un montant de **20 622,31 € HT**

Lot 10 : Electricité - VMC - sécurité incendie

- Entreprise ELEC service centre - 41300 Salbris pour un montant de **15 418,00 € HT**

Lot 11 : Plomberie - sanitaire

- Ent. LEZE Michel - 41700 Contres pour un montant de **6 202,30 € HT**
- Ent. THOMAS VOISIN - 41220 Saint-Laurent-Nouan pour un montant de **9 069,31 € HT**

Lot 12 : Chauffage

- Entreprise THOMAS VOISIN - 41220 Saint-Laurent-Nouan pour un montant de **8 381,45 € HT**
-
- Entreprise LEZE Michel - 41700 Contres pour un montant de **6 274,40 € HT**

Lot 13 : Peinture

- Entreprise ROCA Michel - 41200 - Villefranche-sur-Cher pour un montant de **14 333,16 € HT.**
- FL Peinture - 41140 Saint-Romain pour un montant de **10 399,22 € HT.**

Lot 14 : Ravalements

- Loir-et-Cher ravalement - 41130 Billy pour un montant de **16 463,00 € HT.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Lot 1 : Désamiantage, déplombage

- Retient l'offre de l'Entreprise **GULCIS** - 41200 Romorantin-Lanthenay pour un montant de **6 285,52 € HT**.

Lot 2 : VRD

- Retient l'offre de l'Entreprise **LANDRÉ** - 41320 Saint-Julien-sur-Cher pour un montant de **16 176,43 € HT**.

Lot 3 : Maçonnerie

- Retient l'offre de l'Entreprise **ROBIN-FROT** - 41300 - Salbris pour un montant de **54 539,00 € HT**.

Lot 4 : Revêtements de sol – faïence

- Retient l'offre de l'Ent. **SRS** - 41000 Blois pour un montant de **14 035,10 € HT**.

Lot 5 : Charpente bois - couverture –zinguerie

- Retient l'offre de l'Entreprise **BOUCHARD** - 41200 Villefranche-sur-Cher pour un montant de **2 962,50 € HT**.

Lot 6 : Couverture multicouches

- Retient l'offre de l'Entreprise **BOUCHARD** - 41200 Villefranche-sur-Cher pour un montant de **6 433,50 € HT**.

Lot 7 : Menuiseries extérieures aluminium, serrurerie

Retient l'offre de l'Ent. **APSM** - 41000 Blois pour un montant de **14 885,40 € HT**

Lot 8 : Menuiserie bois

- Retient l'offre de la Menuiserie **LETEILLIER** - 41600 Chaumont-sur-Tharonne pour un montant de **10 558,36 € HT. retenu**

Lot 9 : Plâtrerie - Isolation

- Retient l'offre de l'Ent. **LOISON** - 41350 Vineuil pour un montant de **18 178,28 € HT**

Lot 10 : Electricité - VMC - sécurité incendie

- Retient l'offre de l'Entreprise **ELEC service centre** - 41300 Salbris pour un montant de **15 418,00 € HT**

Lot 11 : Plomberie - sanitaire

- **Retient l'offre de l'Entreprise LEZE Michel - 41700 Contres pour un montant de 6 202,30 € HT**

Lot 12 : Chauffage

- **Retient l'offre de l'Entreprise LEZE Michel - 41700 Contres pour un montant de 6 274,40 € HT retenu**

Lot 13 : Peinture

- **Retient l'offre de l'Entreprise FL Peinture - 41140 Saint-Romain pour un montant de 10 399,22 € HT.**

Lot 14 : Ravalement

- **Retient l'offre de l'Entreprise Loir-et-Cher ravalement - 41130 Billy pour un montant de 16 463,00 € HT.**

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

2° - Travaux bureau de poste et jonction Mairie/poste - Etude thermique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du permis de construire relatif aux travaux entre la Mairie et la future Agence postale, il est obligatoire de produire une étude thermique réglementaire dite RT 2012.

Monsieur le Maire présente au Conseil la proposition du bureau d'études EFFILIOS pour un montant de 984,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

décide de retenir la proposition du bureau d'études EFFILIOS - 38 Passage du Belvédère - 86000 Poitiers,

autorise le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

3° - Travaux bureau de poste et jonction Mairie/poste - Mission SPS et contrôle technique

Dans le cadre des travaux de la future agence postale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, de la nécessité de réaliser des missions de contrôle technique et de coordination sécurité et protection de la santé (SPS). Monsieur le Maire présente les offres reçues des sociétés ci-après :

Mission de contrôle technique :

Qualiconsult - Agence d'Orléans - 491, bld Duhamel du Monceau - CS 10627 - 45166 Olivet cedex, pour un montant total HT de 1 800,00 €, soit 2 160,00 € TTC.

Socotec - Agence de Blois - 10, rue Claude Bernard - 41000 Blois, pour un montant total HT de 2 720,00 €, soit 3 264,00 € TTC.

Mission de coordination sécurité et protection de la santé (SPS) :

Qualiconsult - Agence d'Orléans - 491, bld Duhamel du Monceau - CS 10627 - 45166 Olivet cedex, pour un montant total HT de 2 280,00 €, soit 2 736,00 € TTC.

Socotec - Agence de Blois - 10, rue Claude Bernard - 41000 Blois, pour un montant total HT de 1 890,00 €, soit 2 268,00 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **décide** de retenir la proposition de **Qualiconsult** d'Olivet, pour un montant total HT de 1 800,00 €, soit 2 160,00 € TTC. (mission de contrôle technique) et de 2 280,00 €, soit 2 736,00 € TTC (mission SPS).

- **donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

4° - Travaux bureau de poste et jonction Mairie/poste - demande fonds de concours CCRM

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération n° 101/2019 relative au lancement des travaux de réfection du bureau de poste, jonction poste/mairie et agrandissement de la mairie,

Le montant de ces travaux s'élèvera à 227 331,57 € HT. Monsieur le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois. Ces travaux seront financés comme suit :

-	Participation financière de la Poste	127 100,00 €
-	Fonds de concours CCRM (demandé au taux maximum)	
-	Autofinancement (hors CCRM)	100 231,57 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à solliciter une subvention auprès de la CCRM, au taux maximum et à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

5° - France Télécom - redevance 2019

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de la redevance 2019 due par France Télécom pour l'occupation du domaine public routier, ainsi qu'il suit :

1. Artères de télécommunications

a)	utilisation du sous-sol	40,73 € x 24,512 km artères =	998,37 €
b)	artère aérienne	54,30 € x 25,515 km artères =	1 385,46 €

			2 383,83 €

2. Emprise au sol	27,15 € x 1 m2	27,15 €

		2 410,98 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

♦ **décide** de fixer le montant de la redevance annuelle 2019 due par France Télécom à deux mille quatre cent dix euros et quatre vingt dix huit centimes, selon détail ci-dessus.

6° - Budget commune - paiement dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Budget 2020 - Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget Commune :

Ne connaissant pas encore la date d'adoption du budget commune 2020 et afin de permettre la continuité de la gestion communale et conformément à l'article L.16 12.1 du Code Général des collectivités territoriales,

autorise Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Le montant des dépenses d'équipement prévu au BP + DM 2019 était de :

Chapitre 16 dépôt et cautionnement :	1 176 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	17 745 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles :	762 160 €

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le montant de dépenses autorisé avant le BP 2020, hors reports, selon la répartition suivante :

Chapitre 16 emprunts et dettes assimilées :	294 €
Chapitre 20 immobilisations incorporelles :	4 436 €
Chapitre 21 immobilisations corporelles :	190 540 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette délibération.

7° - Budget assainissement - paiement dépenses d'investissement avant le vote du budget 2020

Budget 2020 - Autorisation d'engager, liquider, mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget Assainissement :

Ne connaissant pas encore la date d'adoption du budget assainissement 2020 et afin de permettre la continuité de la gestion communale et conformément à l'article L.16 12.1 du Code Général des collectivités territoriales,

- **autorise** Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget à « engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Le montant des dépenses d'équipement prévu au BP + DM 2019 était de :

Chapitre 21 immobilisations corporelles : 300 618 €

Le Conseil Municipal est donc invité à adopter le montant de dépenses autorisé avant le BP 2020, hors reports, selon la répartition suivante :

Article 2158	69 000 €
Article 21578	6 154 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte cette délibération.

8° - Budget commune - Décision financière modificative n° 13

Vu, l'urgence de débiter les travaux de réfection du bureau de poste, de la jonction poste/mairie et de l'agrandissement de la mairie, il est nécessaire d'apporter des modifications au budget Commune 2019. Monsieur le Maire présente le plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

➔ **donne** une autorisation spéciale à Monsieur le Maire pour apporter les décisions financières modificatives suivante au budget 2019, **section investissement** :

INVESTISSEMENT

<u>recettes</u>		<u>Dépenses</u>	
chapitre 10	: + 45 466 €	Chapitre 21	+ 272 798 €
chapitre 16	: +100 232 €		
chapitre 13	: + 127 100 €		